

PREFET DE LA REGION GUYANE

Direction des Finances publiques

ARRETE Nº 2015 CO2 - 0005 du e Januar 2017

Portant retrait de l'arrêté préfectoral n°998 du 28 juin 2012

LE PREFET DE LA REGION GUYANE, CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.5111-1 à L.5111-5;

VU le décret du 5 juin 2013 portant nomination de Monsieur Eric SPITZ préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté préfectoral n°998 du 28 juin 2012 portant déclassement du domaine public immobilier d'un bien appartenant à l'Etat ;

ARRÊTE:

Article 1 : L'arrêté n°998 du 28 juin 2012 est retiré.

Article 2: Le secrétaire général de la préfecture de la Guyane, et le Directeur des Finances publiques de la Guyane, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guyane.

Le Préfet

Eric SPITZ